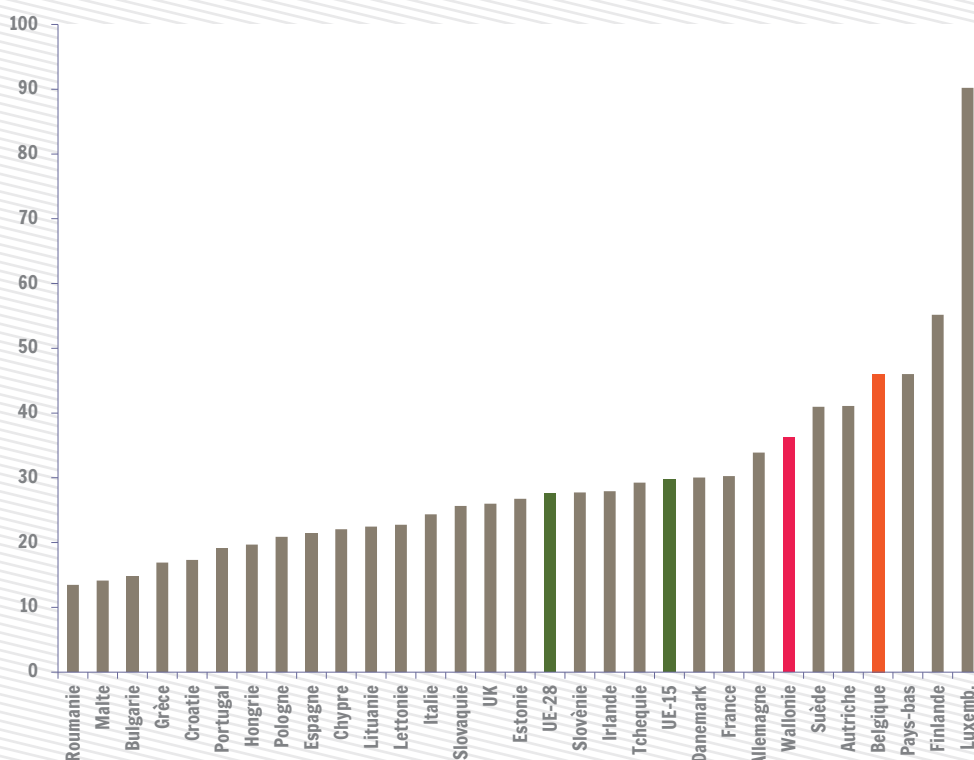


Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

La consommation finale d'énergie rapportée au nb d'hab. en Wallonie est de 36 MWh/hab. et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10 % (à savoir que 90 % de l'énergie nécessaire est importée).

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2013



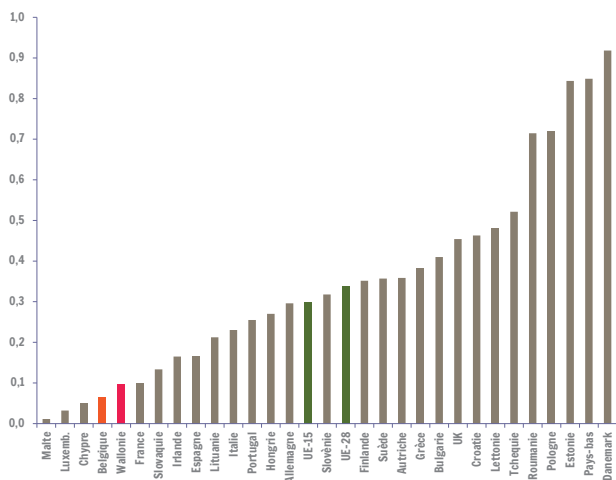
Sources : SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016; Calculs : IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux dans notre pays. La consommation finale d'énergie rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 36 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 28 MWh/habitant.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10 % en 2013 (la moyenne européenne est de 34 %) et est en progression (5,8 % en 2009). En d'autres termes, 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2013



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10 % en 2013 (la moyenne européenne est de 34 %) (voir détails au recto).

Sources : SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute.

MWh/hbt : mégawattheure par habitant.

Sources : SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017